

ANNEXE .LU - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .LU

version n° 2.4 du 16 février 2022

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .LU supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine. Notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .LU.1. Organisation du nommage

.LU est l'extension officielle du Luxembourg. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .LU :

- Autorité de tutelle et Registre :
.LU Service : <http://www.dns.lu>
- Registrar :
Gandi : <http://Gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .LU.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .LU, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .LU, définies par la DNS-LU, consultables aux adresses suivantes :

- Charte de Nommage :
<http://www.dns.lu/fr/support/general-information/domain-name-policy-lu-charter/>
- Charte d'utilisation du Service WHOIS :
http://www.dns.lu/media/content/pdf/FR_2.1.0_PDF-CHARTER-WHOIS.pdf
- Politique de Confidentialité :
https://dns.lu/files/documents/2022-01/ServiceLu_en_PrivacyNotice_2022_0.pdf

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .LU. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .LU.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/lu/info>

Les .LU sont ouverts à tous.

Vous devez spécifier des serveurs de noms (DNS) correctement configurés pour le nom de domaine que Vous désirez enregistrer, conformément aux standards «[zonecheck](#)» du Registre. A défaut Votre nom de domaine restera inactif.

Vous devez fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .LU peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine.

Article .LU.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué au plus tard 2 jours avant la date d'Expiration.

Article .LU.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/lu>

Article .LU.6. Stockage des données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, ses mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Les informations des personnes physiques (sauf le pays) ne sont pas publiées dans la base de données Whois publique du Registre.

Article .LU.7. Règlement des litiges

Le Registre ne prévoit aucune procédure particulière concernant le règlement des litiges sur les noms de domaine en .LU. Il appartient donc aux parties soit de régler le conflit par un accord amiable, soit via une procédure d'arbitrage ou judiciaire. La décision devra alors être notifiée par lettre recommandée au Registre dans les dix jours ouvrables qui suivent sa notification.

Cependant, le Registre a mis en place une procédure de qui permet au demandeur de faire une demande de blocage du nom de domaine contre les changements de titulaire à condition que le demandeur ait entamé une procédure formelle (action légale, arbitrage,...) de tentative de récupération du nom de domaine envers le titulaire actuel :

<https://www.dns.lu/fr/support/general-information/dispute/>

Article .LU.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre interface. Avant toute demande, assurez-Vous que Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration).

Le Registre envoie un email au contact administratif, contenant les explications pour valider le transfert. Si le transfert n'est pas validé dans les 15 jours, il sera annulé.

Le transfert n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée par le Registre, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le transfert est perdu.

Article .LU.9. Changement de propriétaire

Pour initier le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .LU, veuillez Nous faxer le formulaire Gandi de changement de propriétaire, accompagné des justificatifs requis.

Le Registre envoie un email au contact administratif actuel, contenant les explications pour valider le changement de propriétaire. Si le changement de propriétaire n'est pas validé dans les 15 jours, il sera annulé.

Le changement de propriétaire n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée par le Registre, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le changement de propriétaire est perdu.

Article .LU.10. Processus de destruction

1 jour avant la date d'Expiration, le nom de domaine est placé en statut de quarantaine pour une période de 30 jours, pendant

laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre détruit le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

-fin de l'annexe .LU-